

Direction : 160 CHARENTE
Commune : 024 AUSSAC-VADALLE

10/11/2021

I. LOCAUX TAXÉS À LA TAXE D'HABITATION COMPRIS DANS LE RÔLE GÉNÉRAL	Nombre de locaux taxés			Nombre d'articles du rôle	Valeur locative brute revalorisée		
	THP	THE	THS		THP/E	TOTAL	Dont valeur locative brute exonérée
	1	2	3	4	5	6	7
TH							
1. Ensemble des locaux et dépendances imposables	234	1	30	253	574 100	629 743	36 642
1a > dont locaux non professionnels	234	1	30	253	574 100	629 743	36 642
1b > dont locaux professionnels	0	0	0	0	0	0	0
1c > dont locaux soumis à Majo THS			0				0
2. Locaux susceptibles de Majo THS			0			0	
3. Locaux exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0
4. Autres locaux et dépendances bâties (ligne 1 - ligne 3)	234	1	30	253	574 100	629 743	36 642
5. Dépendances bâties							
5a. Rattachées au local d'habitation (imposition globale)	6	0	1	7	5 089	5 274	0
5b. Non rattachées au local d'habitation (art TH distinct)	1	1	1	3	826	1 115	0
6. Locaux d'habitation proprement dits [ligne 4 - (ligne 5a + 5b)]	227	0	28	Total art. THP	568 185	623 354	36 642
			225				
7. Locaux d'habitation imposés en sus du premier sous un même article	3	0	2				8. Nb locaux art. 55 loi SRU
							0
THLV							
9. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de la commune			0	0		0	
10. Logements vacants imposés à la THLV sur délibération de l'EPCI			0	0		0	

II. VLM, BASES EXONÉRÉES ET BASES NETTES D'IMPOSITION TAXÉES AU PROFIT DE :					
	1 - Commune	2 - Syndicats	3 - Intercommunalité*	4 - THP et THE	5 - VL des THS
1. VL moyenne	(I) 2 498	(I)	(I) 2 590		
2. VL moyenne retenue / abat		(II)	(II) 2 590		
3. Base nette imposée ou dégrevée	163 957		163 933	108 314	55 643
4. Base nette sans ajustement	165 332		165 157		
5. Base nette exo TSE					
6. Base nette exo GEMAPI					
7. Bases brutes exo ZRR	Exo M1	Exo M2		Total	

III. ABATTEMENTS : QUOTITÉS ET POURCENTAGES	Commune			Intercommunalité*		
	Quotité avant ajustement	Quotité ajustée	Taux (%)	Quotité avant ajustement	Quotité ajustée	Taux (%)
	1	2	3	4	5	6
1. Abattement général à la base	NON VOTE			NON VOTE		
2. Abattement par personne à ch. à partir de la 1ère	250	323	10	259	324	10
3. Abattement supp. par pers. à ch. à partir de la 3ème	375	458	15	389	463	15
4. Abattement spécial à la base	NON VOTE	106		NON VOTE	95	
5. Abattement spécial handicapé	NON VOTE			NON VOTE		

IV. RÉPARTITION DES ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU NOMBRE DE PERSONNES À CHARGE							
Nb. d'art du rôle	Afférents aux résidences secondaires	Afférents aux dépendances principales isolées	Afférents aux résidences principales avec :				
			0 pers. à charge	1 pers. à charge	2 pers. à charge	3 pers. à charge	4 pers. à charge
	1	2	3	4	5	6	7
1. Imposés ou dégrevés	27	1	126	38	37	8	2
2. Exonérés		0	13	0	1	0	0
							14
							211

V ABATTEMENTS APPLIQUÉS DANS LE RÔLE AUX ARTICLES IMPOSÉS			Commune	Intercommunalité*	Syndicat(s)	Taxe GEMAPI
	1	2	1	2	3	4
1. Abattement général à la base	a. Nombre d'articles du rôle					
	b. Total des abattements					
2. Abattement pour charges de famille						
Personnes des deux premiers rangs (1 ^{ère} et 2 ^e pers.)	a. Nombre de personnes		132		132	132
	b. Total des abattements		40 543	40 662		40 543
Personnes à partir du 3e rang (3 ^e pers. et au-delà)	c. Nombre de personnes		12		12	12
	d. Total des abattements		5 267	5 325		5 267
3. Abattement spécial à la base	a. Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier		38		38	38
	b. Total des abattements appliqués		4 028	3 610		4 028
4. Abattement spécial handicapé	a. Nombre de contribuables remplissant les conditions pour en bénéficier					
	b. Total des abattements appliqués					

VI. RÉPARTITION DU NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE EN FONCTION DU MONTANT DES COTISATIONS BRUTES

Tranches de cotisations (en euros)	Nombre d'articles du rôle	Cotisations mises en recouvrement au profit des collectivités ci-après (total des col. 3 à 4)	Répartition des cotisations brutes par collectivité		Frais
			Communes Syndicats TSE et GEMAPI	Intercommunalités*	
	1	2	3	4	5
1. De 0 à 11	180	0	0	0	0
2. De 12 à 99	3	170	134	36	4
3. De 100 à 199	6	846	667	179	15
4. De 200 à 299	12	3 051	2 404	647	52
5. De 300 à 399	17	5 742	4 528	1 214	104
6. De 400 à 499	11	4 961	3 912	1 049	100
7. De 500 à 599	6	3 278	2 582	696	32
8. De 600 à 699	7	4 363	3 438	925	54
9. De 700 à 799	3	2 228	1 757	471	35
10. De 800 à 899	1	880	693	187	10
11. De 900 à 999	0	0	0	0	0
12. 1000 et plus	7	9 003	7 098	1 905	173
TOTAL	253	34 522	27 213	7 309	579

VII. EXONERATIONS/DÉGRÈVEMENTS D'OFFICE (THP, THE), NON-VALEURS (THP, THE, THS)

		Code	Nombre d'articles THP, THE	Nombre d'articles THS	Dégrèvements / Exonérations	Non-valeurs	Bases nettes (I.1/6) / Abattues (I.7)
			1	2	3	4	5
1. Exonération DOM (art 332 Ann. II)		ED					
2. Exonération (Vieux parents)	a. commune b. intercommunalité*	EX	14				35 996
3. Exonération TSE local HLM/SEM (**)		EX					35 994
4. Exonération Taxe GEMAPI local HLM/SEM (**)		EX					
5. Cotisations brutes nulles							
6. Dégrèvements totaux : gestionnaires		DT					
7. Abattement Mayotte		AB					
8. Réforme TH totale			166		70 032		
9. Réforme TH avec lissage			4		998		
10. Réforme TH forfaitaire			42		9 530		
11. Non-valeurs		NV					
12. TOTAUX			212		80 560		

VIII. NOMBRE D'ARTICLES DU RÔLE COMPORTANT :

Une valeur brute positive		Une valeur locative nette pour les articles imposés		La délivrance d'un avis d'impôt	Un (des) local (aux) susceptible(s) d'être exonéré(s) de TSE
Articles imposés	Articles exonérés	Commune	Intercommunalité*		
1	2	3	4	5	6
239	14	73	73	73	0

IX. TAUX ET PRODUITS PAR COLLECTIVITÉ

	Taux 2021 1	Taux 2020 2	Nombre d'articles TH 3	Montant réel TH 4	Montant Lissage 5	Nombre d'articles THLV 6	Montant réel THLV 7	Montant net (TH + THLV) 8
1. Commune	16,11000	16,11000		26 412				26 412
- dont montant net THP/E pour Etat								17 448
2. Syndicat de communes (taux global)	4,46000	4,46000		7 309				7 311
3. Intercommunalité*								4 829
- dont montant net THP/E pour Etat								73
4. TSE	0,11800	0,10000		66				687
5. TSE Autres	0,45100	0,25800		735				
6. Taxe GEMAPI			226	231				
7. Majoration THS			27	348				
8. Frais (THP, THE)								
9. Frais (THS)								
10. Frais (THLV)								
11. TOTAL			253	35 101				

(*) Communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, métropoles.

(**) Données réelles ou potentielles en l'absence de produit voté pour les taxes GEMAPI, TSE et TSE autres. Les données potentielles sont restituées en *italique*.